

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 janvier 2023

DELIBERATION
n° CA 2023 - 18

relative aux tarifs des formations autofinancées 2023-2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1535 du 8 décembre 2022, relatif à la création de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Tarifs

Les tarifs des formations autofinancées en Formation Initiale sont établis à :

Diplôme	Tarif 2023-2024
Magistère d'Économiste Statisticien L3	450€ Droit SCD non inclus
Magistère d'Économiste Statisticien M1/M2	330€ Droit SCD non inclus
DU DEAR (MRes)	750€ Droit SCD non inclus
Préparation à la licence Économie et Gestion	2770€+CVEC
Toulouse Summer School in Quantitative Social Sciences	275€ Droit SCD inclus
DU Professionnalisation - Niveau 1	360€ Droit SCD non inclus
DU Professionnalisation - Niveau 2	360€ Droit SCD non inclus

Le montant de la participation annuelle au SCD (« Droit SCD ») ainsi que les Droits de Scolarité Licence et Master sont susceptibles d'être révisés chaque année.

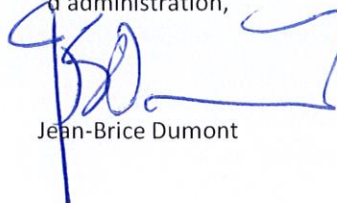
Article 2 – Entrée en vigueur

Ces tarifs sont appliqués à partir de la rentrée 2023-2024 pour l'ensemble des diplômes.

Article 3 - Mise en conformité règlementaire

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le Président du Conseil
d'administration,


Jean-Brice Dumont